

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUDGET 2010 : UN OPTIMISME VRAMENT PAS PARTAGÉ

L'Office National des Forêts n'avait jusqu'à présent pas de budget pour 2010 (inédit). Cette anomalie vient d'être corrigée par le nouveau Conseil d'administration, lequel s'est réuni le 3 mars dernier.

Pour élaborer le budget 2010, l'administration a dû faire l'analyse des comptes financiers 2009, laquelle doit être couplée à des prévisions concernant le futur. Cette analyse consiste principalement en l'étude :

- du compte de résultat qui reflète l'activité de l'Etablissement. Le résultat (bénéfice ou perte) peut schématiquement se constater par la différence entre les recettes et les dépenses. Il s'agit donc des informations de nature économique et commerciale (achats, frais généraux, charges salariales, ventes...).
- du bilan qui décrit le patrimoine de l'entreprise, c'est-à-dire tout ce qu'elle possède, déduction faite de tout ce qu'elle doit. Il s'agit de la situation à la clôture de l'exercice.
- de la trésorerie.

COMPTE DE RÉSULTAT 2009

L'exécution du budget 2009 a conduit ainsi à une perte nette à 12,2 millions d'euros, laquelle intègre les opérations, inscrites en décision modificative du budget en date du 1er juillet 2009, pour faire face à la crise économique et rétablir l'équilibre du budget :

- plan d'économie sur les achats et la sous-traitance (diminutions prévues de 18,6 millions d'euros des charges externes, hors charges spécifiques à la tempête Klaus, et de 13,8 millions d'euros de la masse salariale), réalisé au-delà des engagements pris (-23,4 millions d'euros sur les charges et - 18,8 millions d'euros sur la masse salariale par rapport au budget primitif) ;
- reprise exceptionnelle de 21,16 millions d'euros sur les provisions pour renouvellement de la forêt domaniale constituées en 2007.

Comment reboisera-t-on en cas de tempête d'ampleur nationale ?

- subvention exceptionnelle du ministère de l'agriculture, inscrite en loi de finances rectificative fin 2009 (19 millions d'euros) et encaissée début janvier 2010 ;

- remboursement de 11 millions d'euros (somme encaissée à la clôture des comptes fin janvier 2010, sur les 13,4 millions d'euros annoncés) de la taxe foncière 2007 sur les forêts domaniales indûment versée.

A noter que l'activité conventionnelle dépasse largement les prévisions. La prévision de chiffre d'affaires au budget 2009, après décision modificative du budget en date du 1er juillet 2009 (119 millions d'euros), a été dépassée pour atteindre 142,3 millions d'euros (+ 23,3 millions d'euros), soit cependant 13,4 millions d'euros de moins qu'en 2008.

Dans un contexte de crise économique, les comptes financiers de 2009 font donc ressortir une perte de 12,2 millions d'euros. Celle-ci s'explique par la baisse du chiffre d'affaires, principalement celle des ventes de bois, mais aussi, selon l'administration, par la structure de coût de l'Office National des Forêts en raison de la course forcée aux restructurations engagée au sein l'Etablissement.

A noter que l'Office National des Forêts n'a pas voulu brader à vil prix, fin 2009, les coupes de chêne les plus prestigieuses.

Si le chiffre d'affaires net diminue de 13% (de 584 à 508 millions d'euros) et le total des produits d'exploitation de 5% (de 713 à 674 millions d'euros) par rapport à l'exercice 2008, les charges d'exploitation ne connaissent par contre pas la même évolution. Celles-ci ne diminuent que de 2% passant de 712 à 698 millions d'euros.

Les achats connaissent un recul logique de 21% du fait de la moindre activité et du tour

de vis donné en fin d'année. Par contre, les services extérieurs restent à un niveau quasi identique (30 millions d'euros). Les charges de personnels sont stables à 461 millions d'euros contre 448 millions d'euros en 2008.

Ces chiffres montrent que l'Office National des Forêts est soumis à d'importantes charges fixes qui par définition ne dépendent pas de son niveau d'activité (chiffre d'affaires). Ainsi, cette baisse du chiffre d'affaires a directement impacté le résultat d'exploitation. Celui-ci résulte directement de l'activité économique de l'organisation et il est négatif en 2009 (-24 millions d'euros). Cette performance peut s'expliquer soit par des charges fixes trop élevées, soit par des marges trop faibles, soit par les deux. Par ailleurs, la baisse du versement compensateur et l'augmentation des charges (non directement liées à son activité) mises à la charge de l'Office National des Forêts sont des non-sens économiques.

BILAN 2009

La perte de 12,2 millions d'euros ainsi que l'utilisation des provisions ont diminué le fonds de roulement. Ce "matelas de sécurité" passe de 73,8 millions d'euros à 18,4 millions d'euros. Malgré cette forte diminution, il n'en reste pas moins que le besoin de fonds de roulement reste très important à 115,8 millions d'euros (contre 136,4 millions d'euros en 2008). Il en résulte donc une trésorerie négative à -97,4 millions d'euros (contre -62,6 millions d'euros en 2008).

TRESORERIE 2009

Celle-ci voit sa situation se dégrader par rapport à 2008 (-62,6 millions d'euros). Ce solde négatif signifie que l'Office National des Forêts ne dispose d'aucune marge de manœuvre en terme de liquidité et doit avoir recours à de l'endettement à court terme (ligne de crédit = découverts bancaires). Comme pour les particuliers, ce mode de financement est en général onéreux.

BUDGET 2010

Le budget 2010 s'appuie sur une hypothèse de reprise de l'économie. Celui-ci table sur une hausse du chiffre d'affaires de 36% par rapport à 2009.

Cette hypothèse semble optimiste compte tenu de la faible reprise de l'économie française et de la zone euro, spécialement pour

le secteur de la construction qui a été fortement impacté par l'écroulement du marché immobilier.

Par ailleurs, il est, par exemple, indiqué expressément dans le budget primitif 2010 que les communes forestières marquées par la tempête Klaus voient leurs moyens en forte baisse. Le niveau des activités conventionnelles devrait en être lui aussi impacté. D'autre part, les produits exceptionnels issus de la cessions d'actifs, spécialement d'immobiliers forestiers sont incertains, compte tenu des prix du marché, de l'état et de la situation géographique de ces biens.

En ce qui concerne les charges, on peut constater que malgré le non remplacement d'un ETP (équivalent temps plein) sur deux, le niveau des frais de personnels continuera de s'accroître, notamment compte tenu de l'augmentation des cotisations sociales (CAS Pensions). De plus, dans l'hypothèse d'un accroissement du chiffre d'affaires, les charges variables augmenteront de même ainsi que le besoin de fonds de roulement, d'où une nouvelle détérioration de la situation de la trésorerie.

Le budget 2010 a été aussi construit sur une hypothèse d'équilibre des comptes alors que l'Office National des Forêts a un fort besoin de refinancement. La diminution des charges (spécialement de personnels) ayant une limite, il est nécessaire de soulever la question de la politique de l'Etat quant à la solvabilité et à l'indépendance financière de l'Office National des Forêts.

L'Office National des Forêts, entreprise privée, serait déjà en cessation de paiement. Si l'État ne desserre pas son étreinte financière (CAS Pensions, redevance exorbitante pour les maisons forestières...) et ne rémunère pas les activités d'intérêt public à leur juste valeur (versement compensateur, missions d'intérêt général...), il en va de la survie de l'Etablissement.

A noter que ces points ont également été relevés par les COFOR, les organisations syndicales (une fois de plus) et par... le Président du Conseil d'administration qui a demandé au Directeur Général si ce budget était bien réaliste.

12 mars 2010
snaf-snaf@wanadoo.fr
<http://snaf-uns.org>